

# ADIPLAST-M

## Produit d'étanchéité spécial pour mortier et béton

### Propriétés:

- mélange sec en poudre
- augmentation de l'imperméabilité
- augmentation de la résistance aux influences agressives
- amélioration de la mise en œuvre
- réduction de l'absorption d'eau
- amélioration de la résistance à la compression
- amélioration des propriétés anticorrosives des mortiers ou des bétons
- sans chlorure

### Domaines d'application:

ADIPLAST-M est un produit d'étanchéité à prise normale pour la production de mortier de ciment et béton presque imperméable à l'eau. Par l'addition d'ADIPLAST-M, le risque des dommages causés par l'humidité est fortement réduit et la durée de vie de la construction est sensiblement prolongée.

### Données techniques:

Consistance:	poudreuse
Couleur:	grise
Conditionnement:	sac de 1 et 20 kg
Stockage:	dans un endroit frais et sec, à l'abri de l'ensoleillement direct, 12 mois dans l'emballage d'origine fermé, Les emballages entamés sont à utiliser rapidement.
Consommation:	béton: max. 1% du poids du liant (env. 500 g pour chaque 50 kg du ciment). Mortier de ciment: max. 2% du poids du liant (env. 1000 g pour chaque 50 kg du ciment)

### Mise en œuvre :

ADIPLAST-M est ajouté au mélange de sable et ciment en quantité adéquate et pré-mélangé avant l'addition

d'eau. En raison de l'effet plastifiant, il faut prendre une réduction d'eau de gâchage correspondante en considération.

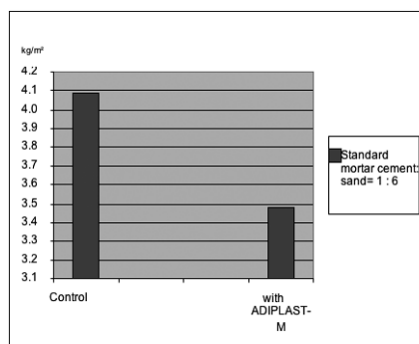
Selon le type et le genre de bétonnière à malaxeur, une durée de malaxage d'env. 2 - 3 minutes est nécessaire.

### Résultats des essais:

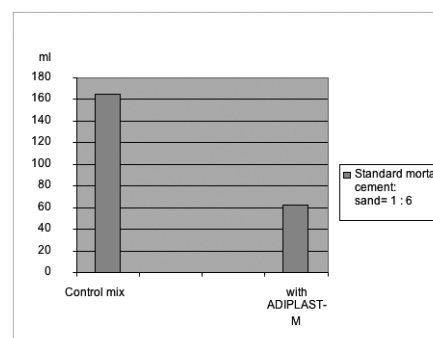
conditions d'essai:

- mortier à crépir 1:6 (PZ: sable à granulométrie normalisée)
- dosage 2% du poids du ciment
- largeur d'écoulement env. 155 mm
- stockage à +20 °C/65% humidité relative de l'air

### Absorption d'eau capillaire, au delà de 24 h



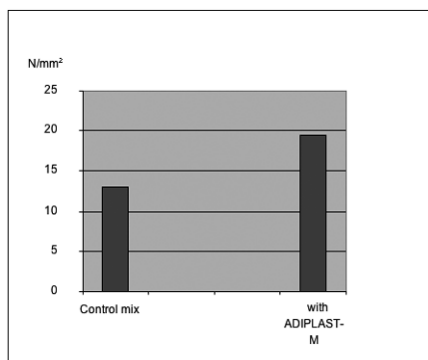
### Imperméabilisation au delà de 24h



---

# ADIPLAST-M

Résistance à la compression:



## Remarques et recommandations importantes:

- L'utilisation des agrégats de haute qualité est une condition préalable. Un essai de convenance, selon les directives en vigueur et les exigences du domaine d'application respectif est à effectuer.

Consultez la fiche de sécurité de l'EU en vigueur.

GISCODE: BMZ 02